

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Préparation à l'habilitation électrique
Niveau BE Manœuvre - Chargé d'opération
spécifique



PUBLIC VISE

Personne chargée de diriger ou d'effectuer elle-même des manœuvres sur les installations électriques. Les manœuvres sont des opérations conduisant à un changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel. Elles sont effectuées au moyen d'appareillages spécialement prévus à cet effet, tels qu'interrupteurs, disjoncteurs, sectionneurs, ponts, etc... et comprennent les manœuvres d'exploitation, les manœuvres de consignation, et les manœuvres d'urgence. L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Validation : Une évaluation dans les conditions définies par la NF C18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

Module « Tronc commun N° 1 »

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance, etc...
- Enoncer les effets du courant électrique, sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.*
- Citer les zones d'environnement et donner leur limites.
 - *Identifier les limites et les zones d'environnement.*
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.*

Références réglementaires

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail

Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail

Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

Pré-requis

- Etre qualifié en électricité.
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

- 2 jours (formation initiale)

Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :

- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Equipement permettant un dépannage et une connexion.
- Equipements de protection (ex : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...),
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT,
- Equipements de protection individuels.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - *S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incident dans un environnement électrique.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.*

Module « BE Manœuvres – Manœuvres en Basse Tension »

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
 - *Identifier les matériels électriques objet des manoeuvres*
- Citer les moyens de protection individuelle et leur limites d'utilisation
 - *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.)
 - *Réaliser des manoeuvres dans les domaines de tension BT et TBT*
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
 - *Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.*
 - *Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.*
 - *Rendre compte de son activité.*
- Enoncer les instructions de sécurité spécifique aux manoeuvres.
 - *Respecter et faire respecter les instructions de sécurité*
 - *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée*

Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.